

N° 12 du 22 février 2005

Déclaration du Bureau National

Le 22 février 2005

Après avoir consulté ses organisations, le Bureau National a décidé d'appeler les équipes CFDT à l'action le 10 mars 2005 sur les revendications suivantes:

- la défense de la réduction du temps de travail mise en cause par le projet de loi en discussion au Parlement et par la suppression du lundi de Pentecôte;
- le pouvoir d'achat et l'emploi;

Pour soutenir ces revendications et obtenir l'ouverture de négociations dans le public comme dans le privé, la CFDT appelle les salariés à des arrêts de travail et à participer à des rassemblements locaux.

Sur la réduction du temps de travail, elle appelle le gouvernement et les parlementaires à entendre les revendications de la CFDT et à modifier la proposition de loi sur la RTT dans trois directions:

- Généraliser la réduction du temps de travail à toutes les entreprises y compris les moins de 20 salariés au plus tard à l'échéance de 2008. Faire évoluer progressivement le taux de majoration des heures supplémentaires de 10 % à 25%.
- Ne pas donner la possibilité de monétiser le repos compensateur et les congés payés dans le compte-épargne temps
- Ne rendre possible l'évolution du temps de travail dans les entreprises que par la négociation, quelle que soit la taille de celles-ci (par mandatement dans les entreprises dépourvues de délégués syndicaux).

Pour la CFDT, la question du pouvoir d'achat se pose dans le secteur privé comme dans le secteur public. C'est pourquoi, elle demande au gouvernement d'ouvrir des négociations dans les fonctions publiques sur la revalorisation de l'indice et sur les questions du déroulement des carrières, notamment de l'évolution de la grille et de la reconnaissance des métiers et des qualifications, ainsi que du regroupement des corps dans la fonction publique d'Etat.

Dans le secteur privé, la CFDT demande aux chambres patronales et aux entreprises d'ouvrir des négociations sur le pouvoir d'achat d'autant plus que les résultats des entreprises ont été particulièrement bons en 2004.

Pour la CFDT, ces mobilisations doivent garder un caractère strictement syndical pour obtenir des résultats concrets dans l'intérêt des salariés. Elle refuse toute globalisation des mots d'ordre qui entraînerait les salariés dans un mouvement sans perspective de résultats et aurait pour seule conséquence d'abandonner les revendications initiales: la défense de la RTT pour l'emploi et l'ouverture de négociations sur les salaires.

En mobilisant sur ces objectifs, la CFDT entend faire exprimer dans les entreprises et les administrations, la volonté des salariés d'obtenir satisfaction sur leurs revendications. Celles-ci doivent être entendues par les décideurs politiques et le patronat.

Pour la RTT, pour l'emploi, pour le pouvoir d'achat, la CFDT sera dans l'action le 10 mars 2005.